



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/04/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	10/04/2021
Lieu	Salle Fontvieille
Présents	Jean-Philippe BERSIA, , Frédéric BUISSON, Jean-François CHARRAT, Denis DUVAL, Danielle ENJARLAN, Sandra LIZANO, Gérard MARIGNANE, Francis PAYAN, Gilles ROGIER, Dominique VIDAL, Jean-Michel VIDAL, Gisèle VAUQUOY, Francine PIEULLE IKHLEF, Corinne BEAUDUEN, Stefano BLANC, Nicole THEILLOUT, Eric BOURASSEAU,
Absents	Edmond BLANC, Muriel GILLET,
Procurations	M GILLET à D VIDAL
Quorum	17 en début de séance puis 16 après le départ de E BOURASSEAU à 12h13
Heure d'ouverture de la séance	8h30
Heure de clôture de la séance	12h53
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Monsieur Jean-Philippe BERSIA a été élu secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.



SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Approbation du procès-verbal du CM du 30/01/2021
<i>Débat</i>	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 30 janvier 2021 est approuvé Aucune remarque
<i>Vote</i>	Approbation à l'unanimité
Dossier n°2	Information des décisions prise en vertu de la délégation d'attribution au maire pour prendre des décisions en application de l'article L2122-22 du CGCT
<i>Débat</i>	G ROGIER informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de l'article L2122-22 du CGCT - Décision n°1 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la Step de la Mourotte : OTEIS - Décision n°2 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un garage en boulangerie : CICEAL - Décision n°3 : attribution du marché de restauration du retable de ND du Rosaire : Tournillon Gilles et Weissman Marina
Dossier N°3 :	OIT (office intercommunal de tourisme) : autorisation donnée au maire de proposer au Préfet l'instauration d'un régime d'autorisation de changement d'usage des locaux d'habitation (dans le cadre de l'activité touristique)
<i>Débat</i>	G ROGIER expose aux membres du conseil municipal que l'offre touristique a été bouleversée par l'arrivée massive de nouveaux acteurs de l'hébergement via les plateformes numériques, (tels qu'Airbnb, booking..) et que ces hébergements ne se soumettent pas à leurs obligations légales. Afin de lutter contre ces loueurs de meublés clandestins, une procédure d'enregistrement de l'offre de meublés pourra s'effectuer par le loueur, en ligne, sur le site internet de la Mairie (grâce à un outil informatique Declaloc,) qui en retour lui délivrera un numéro affecté au meublé. Ce numéro accompagnera l'offre publiée sur le site de la plateforme de location. Cet outil permettra d'identifier l'offre de meublés, de contrôler la conformité de la collecte de la taxe de séjour par les loueurs ou les plateformes La délibération permet de mettre en place l'enregistrement. Parallèlement une procédure de changement d'usage a été engagée



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/04/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>auprès du Préfet, pour l'instauration du changement d'usage. G MARIGNANE informe que la taxe de séjour est reversée à la CC provence verdon F BUISSON demande si la commune perçoit quelques choses. G ROGIER répond que non JF CHARRAT expose qu'il faut communiquer cette information</p>
Vote	<p>pour : à l'unanimité Contre : Abstention</p>
Dossier N°4 :	Transfert de compétences Symielec var : communes du Val, de Brenon, de la Cadière d'azur
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe les membres du Conseil municipal que la commune doit se prononcer sur le transfert de compétence optionnelle n°7 pour les communes du Val et de Brenon et celle n°8 pour La Cadière d'Azur.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier N°5 :	Fixation Loyer ruche
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe les membres du Conseil municipal qu'un particulier a fait une demande pour entreposer des ruches sur une parcelle de forêt communale. La commune a pris l'attache de l'ONF pour connaître la tarification. Ils préconisent un loyer de 3,75€ par ruche et par an. Monsieur le Maire propose un montant de 10€ par ruche et par an S BLANC explique qu'il y a de plus en plus de perte de ruches, que les apiculteurs sont en difficultés, et que l'on pourrait suivre les préconisations de l'ONF D VIDAL informe qu'en effet il y a beaucoup de perte, qu'il y a une réelle problématique autour des ruches, les produits de traitement des oliviers, et le frelons asiatique ont participé à cette disparition progressive des abeilles. G MARIGNANE expose que la recette totale n'est pas énorme et qu'il faudrait plutôt favoriser la biodiversité D VIDAL précise que si la situation évolue en faveur des rucher, le loyer pourra toujours être revu. JF CHARRAT ajoute qu'il y a un risque de voir partir les rucher de la commune G ROGIER propose de demander à l'ONF comment ils ont déterminé le prix et propose donc un loyer de 3,75€ par ruche et par an</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/04/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier N°6 :	Coupes bois prévues en 2021 en forêt communale relevant du régime forestier
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe les membres du Conseil municipal que l'ONF nous a informé par courrier des coupes prévues pour 2021 dans la forêt relevant du régime forestier, une délibération est demandée afin de valider l'inscription de ces coupes et de décider de leur mode de commercialisation. Il est proposé 3 ha sur la parcelle 23t, soit 120 m3 par Ha, le coût de la stère est difficilement chiffrable, l'ONF a précisé entre 8€ et 25 € la stère</p> <p>S BLANC précise que le prix d'une stère est d'environ 50/60€</p> <p>JF CHARRAT demande ce qui justifie cette coupe, est ce pour nettoyer ou à but lucratif ? il faut se renseigner car le résultat à Malassoque est catastrophique</p> <p>S BLANC rappelle que l'ONF ne fait pas n'importe quoi, qu'ils sont professionnels,</p> <p>G ROGIER propose de se renseigner auprès de l'ONF car la parcelle ne correspond à rien sur le cadastre et d'ajourner ce point</p>

CCAS

Dossier n°1	Désignation des représentants de la commune auprès du CCAS
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER expose à l'Assemblée qu'aujourd'hui il y a 4 représentants élus au CCAS qui ont été désignés par le conseil municipal, il est proposé d'augmenter le nombre de représentants élus au nombre de 7</p> <ul style="list-style-type: none">• Madame Gisèle VAUQUOY• Madame Dominique VIDAL• Madame Sandra LIZANO• Madame Nicole THEILLOUT• Madame Muriel GILLET• Monsieur Francis PAYAN• Monsieur Jean-Philippe BERSIA <p>Il y aura donc 7 représentants non élus</p> <ul style="list-style-type: none">- Madame Elisabeth FERRIER- Madame Marie-Ange GEORGE- Madame Doriane GRENIER- Madame Josiane LEPAROUX- Monsieur Serge MESCHINO- Monsieur Michel TOGNETTI- Monsieur Jean FOGLIANI
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>



RH

Dossier n°1	Création d'un poste de secrétaire général sur le grade de rédacteur
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER explique que Madame Fabienne Bourguignon part officiellement en retraite le 31 juillet 2021, qu'elle sera en congé à partir du 1^{er} mai 2021, pour la remplacer, il va être créé un poste de secrétaire général sur un grade de catégorie B, car la commune n'a pas besoin d'avoir un poste sur un grade de catégorie A</p> <p>JF CHARRAT demande si le poste en catégorie A va être supprimé</p> <p>G ROGIER répond qu'il sera supprimé après le départ en retraite de Fabienne Bourguignon, il est proposé un salaire de base de 2019€ brut mensuel, + les primes et les heures supplémentaires, il y aura une économie sur la masse salariale d'environ 17 000 €</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>

FINANCES

Dossier n°1	Approbation du compte de gestion 2020 de la Commune
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER explique que le compte de gestion est présenté par le trésorier Monsieur Comble. Il est en conformité avec le compte administratif établi pour les opérations relatives de l'exercice 2020, pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>
Dossier n°2	Approbation du compte de gestion 2020 pour l'eau et l'assainissement
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER explique que le compte de gestion pour le budget de l'eau et assainissement est présenté par le trésorier Monsieur Comble. Il est en conformité avec le compte administratif établi pour les opérations relatives de l'exercice 2020, pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.</p> <p>G ROGIER explique que le budget de l'eau est très préoccupant, depuis juillet 2019 le délégataire a changé et la surtaxe n'a toujours pas été versé pour les années 2019 et 2020. Un versement en avril devrait intervenir pour le 1^{er} semestre et un autre en octobre.</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/04/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>JF CHARRAT demande à ce qu'il y ait des pénalités si ce n'est pas fait</p> <p>G ROGIER informe qu'avec le groupement des communes, la commune est solidaire, de plus le bureau d'étude Gétudes est renouvelé pour sa prestation, prestation qui est très obscure car on ne sait pas faire la différence entre la sienne et celle de SPL</p> <p>JP BERSIA explique que c'est un sujet sur lequel les élus ne sont pas indifférent, il y a des réunions, des rendez-vous avec le responsable local qui a été fait, et il y a toujours le même discours de la part d'Aqualter, ils sont surpris que le versement ne soit pas effectué</p> <p>JF CHARRAT répond que c'est leur mode de fonctionnement mais qu'il faut agir</p> <p>G MARIGNANE explique que c'est le travail de l'AMO</p> <p>D DUVAL explique qu'il faut avancer, que les choses doivent être rétablies, et leur appliquer des pénalités</p>																																		
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention																																		
Dossier n°3	Approbation du compte administratif 2020 et affectation de résultat de la Commune																																		
<i>Débat</i>	<p>F PAYAN 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2020 dressé par Monsieur Gilles ROGIER, Maire, sur l'ensemble des dépenses et recettes des sections Investissement et Fonctionnement.</p> <p>Il est présenté le tableau récapitulatif des opérations nettes de l'exercice, avec les résultats de clôture et les restes à réaliser.</p> <table border="1"><thead><tr><th rowspan="2">Libellés</th><th colspan="2">INVESTISSEMENT</th><th colspan="2">FONCTIONNEMENT</th></tr><tr><th>Dépenses</th><th>Recettes</th><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr></thead><tbody><tr><td>résultat de clôture N-1</td><td></td><td>657 001,23 €</td><td></td><td>1 236 327,38 €</td></tr><tr><td>Opérations de l'exercice</td><td>759 441,05 €</td><td>429 832,25 €</td><td>1 020 199,76 €</td><td>1 461 928,88 €</td></tr><tr><td></td><td>Déficit</td><td>Excédent</td><td>Déficit</td><td>Excédent</td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>329 608,80€</td><td></td><td></td><td>441 729,12 €</td></tr><tr><td>Restes à réaliser</td><td>572 000,00 €</td><td>495 166,00 €</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	résultat de clôture N-1		657 001,23 €		1 236 327,38 €	Opérations de l'exercice	759 441,05 €	429 832,25 €	1 020 199,76 €	1 461 928,88 €		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Résultat de l'exercice	329 608,80€			441 729,12 €	Restes à réaliser	572 000,00 €	495 166,00 €		
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT																																
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes																															
résultat de clôture N-1		657 001,23 €		1 236 327,38 €																															
Opérations de l'exercice	759 441,05 €	429 832,25 €	1 020 199,76 €	1 461 928,88 €																															
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent																															
Résultat de l'exercice	329 608,80€			441 729,12 €																															
Restes à réaliser	572 000,00 €	495 166,00 €																																	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/04/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Déficit des RAR	76 834,00 €			
	Résultat de clôture N		327 392,43 €		
	Résultat de clôture N avec RAR		250 558,43 €		1 678 056,50 €
	<p>Après le vote, G ROGIER explique en pourcentage les chiffres. le chapitre 011 représente 28,50% de la dépense le chapitre 012 représente 59% de la dépense : il précise que la masse salariale est très importante le chapitre 65 représente 11,65% de la dépense le chapitre 66 représente 0,65% de la dépense : très peu endettés le chapitre 67 représente 0,20% de la dépense les impôts représentent 85% environ des recettes un nouveau parc photovoltaïque est en projet, 5 candidats ont été reçus. G MARIIGNANE demande si c'est un agrandissement de l'existant G ROGIER répond que c'est un nouveau projet, en continuité de l'existant et qu'il faudra modifier le PLU</p>				
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>				
Dossier n°4	Approbation du compte administratif 2020 et affectation de résultat pour l'eau et l'assainissement				
<i>Débat</i>	<p>F PAYAN 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2020 dressé par Monsieur Gilles ROGIER, Maire, sur l'ensemble des dépenses et recettes des sections Investissement et Fonctionnement. Il est présenté le tableau récapitulatif des opérations nettes de l'exercice, avec les résultats de clôture et les restes à réaliser.</p>				
	Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	résultat de clôture N-1	25 107,56 €			121 155,24 €
	Opérations nettes de l'exercice	425 017,94 €	360 663,54 €	134 382,53 €	11 990,52 €



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/04/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent												
Résultat de l'exercice	64 354,40 €		122 392,01 €													
Restes à réaliser	80 557,47 €	204 036,00 €														
Excédent ou Déficit des RAR		123 478,53 €														
Résultat de clôture N	89 461,96 €															
Résultat de clôture N		34 016,57 €	1 236,77 €													
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :															
Dossier n°5	Vote des 2 taxes : TFB, TBNB															
<i>Débat</i>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances pour 2020 impose le gel des taux communaux de la Taxe d'Habitation en 2020 à la valeur de 2019.</p> <p>En 2021, la Taxe d'habitation est supprimée. En compensation, la commune reprend la part des taux d'imposition sur le foncier bâti du département, soit 15,49%.</p> <p>D VIDAL explique que les communes n'ont plus d'autonomie et qu'elles dépendent de l'état</p> <p>G ROGIER propose de maintenir les taux communaux de 2020</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>TAUX</th><th>BASE IMPOSITION</th><th>PRODUIT</th></tr></thead><tbody><tr><td><i>Foncier Bâti dont part CD83 15.49%</i></td><td>27.69 %</td><td>2 502 000</td><td>692 804.00€</td></tr><tr><td><i>Foncier non bâti</i></td><td>46,97%</td><td>70 100</td><td>32 926.00€</td></tr></tbody></table>					TAUX	BASE IMPOSITION	PRODUIT	<i>Foncier Bâti dont part CD83 15.49%</i>	27.69 %	2 502 000	692 804.00€	<i>Foncier non bâti</i>	46,97%	70 100	32 926.00€
	TAUX	BASE IMPOSITION	PRODUIT													
<i>Foncier Bâti dont part CD83 15.49%</i>	27.69 %	2 502 000	692 804.00€													
<i>Foncier non bâti</i>	46,97%	70 100	32 926.00€													
<i>Vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention															
Dossier n°6	Approbation du budget primitif 2021 de la Commune															



Débat

G ROGIER présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2021

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	2 956 242,50 €	2 956 242,50 €
INVESTISSEMENT	2 206 724,34 €	2 283 558,34 €
<i>Restes à réaliser</i>	572 000,00 €	495 166,00 €
Totaux	2 778 724,34 €	2 778 724,34 €

G ROGIER précise que l'excédent dégagé est réparti entre le chapitre 65 et le chapitre 022 pour faire une réserve.

JF CHARRAT demande si le médecin est inclu ou pas dans le budget de la commune

G ROGIER précise que cela sera dans un budget annexe sur le conseil du trésorier

G ROGIER détaille les chapitres des dépenses de fonctionnement en précisant que les charges financières sont plus élevées que l'année 2020 car il y a des emprunts prévu, l'objectif est d'avoir le moins de dépenses possible

G ROGIER détaille les recettes de fonctionnement

D VIDAL demande s'il ne faut pas revaloriser le tarif de la garderie

G ROGIER précise que les recettes ont été minimisées et que le tarif de la garderie se fera dans un second temps

G MARIGNANE demande pourquoi sur la dépense de l'eau, dans les charges à caractère général le tarifs a augmenté

F PAYAN explique qu'une grosse facture d'eau de 13 000€ est arrivé car il y a eu une grosse fuite de 3300 m3, il n'y aurait pas de clapet anti retour sur ce compteur, et lorsqu'Aqualter a remis en route le compteur, le compteur s'est emballé. Le dossier est toujours en cours car aqualter ne veut rien savoir.

JF CHARRAT demande si ce problème peut se reproduire

F PAYAN répond que oui

G ROGIER explique qu'il y a 2 gros postes sur lequel il veut réduire les montants, ce sont l'électricité notamment sur la salle fontvieille et sur la mairie, et le poste informatique, qui est à l'étude actuellement car tout le matériel est en location

JF CHARRAT demande combien de temps il reste sur le contrat nous liant au prestataire pour l'informatique

F PAYAN répond 3 ans

G MARIGNANE demande à quoi correspond les 5000€ pour la voirie en fonctionnement

G ROGIER explique que c'est pour l'achat d'enrobés, sinon les dépenses sont faites en investissement

C BEAUDUEN demande pourquoi les dépenses pour les indemnités des élus à augmentées

G ROGIER explique qu'il y a eu une revalorisation de l'indice pour le calcul des indemnités.

G ROGIER expose ensuite tout son programme pour l'année 2021



- 1- complément pour l'aménagement du city stade : 70 000€ et pour l'implantation il faudra un bureau d'étude
- 2- complément pour la boulangerie : 60 000€, le montant global est de 210 000€ hors équipement, un prêt est en prévision de 158 000€, les échéances seront couvertes par le loyer. Pour le loyer, une aide en début d'exercice sera apportée au boulanger, 6 mois de loyer gratuit, puis 6 mois à 310 €, puis la 2^{ème} année 620 €, la 3^{ème} et 4^{ème} année 770€ et la 5^{ème} année 900€
- 3- voirie : 250 000€, en 2 tranches, avec l'aide de la CC provence verdon par les fonds de concours pour 38 000€, et l'apport du FCTVA de 125 000€
- 4- révision du PLU : 15 000€
- 5- Hubac : 300 000€, la procédure est relancée, pour la partie administrative et sécuritaire. La commune a fait appel à un expert, un géotechnicien, un bureau structure et un architecte paysager. il est préconisé de faire 2 murs de soutènement sur le domaine public, nous n'avons pas à ce jour de chiffrage. C'est une avance sur les travaux, les travaux seront financés par un emprunt, lorsque la procédure sera terminée, il est espéré récupérer une partie de l'avance.
- 6- travaux en régie : 30 000€, se sont des travaux effectués par les agents communaux, le rond point, la base de loisirs
- 7- réhabilitation des berges du lavoir de Fontvieille : 40 000€, la commune est accompagnée par le Parc du verdon
- 8- réhabilitation du parc de la Mourotte : 30 000€
D VIDAL explique qu'il y a beaucoup de passage et qu'il y a du vandalisme, il faut sécuriser le site
- 9- réhabilitation du retable : 145 000€, il y a 40% d'aides de la DRAC avec 48 000€ et 40% d'aides de la Région avec 48 000€, il y aura en plus une aide de 12 000€ venant de l'association du patrimoine
- 10 – les barrières : 29 000€ et 5 000€ pour les jardinières
- 11- éclairage public : 140 000€, il est précisé qu'il faut chercher si la commune peut obtenir des subventions sur ce programme,
JP BERSIA explique que la commune est liée au Symielec et qu'il faut voir quels programmes peuvent être financés par eux, ils peuvent aller jusqu'à 40% d'aide, il faudrait aussi remplacer les ampoules et mettre des ampoules basses consommation
G ROGIER informe qu'il sera proposé d'éteindre le village la nuit, mais avec la concertation de la population
- 12- vidéo surveillance : 75 000€
F PAYAN explique que la Sté Eiffage a été reçu, il y a un devis qui a été fait pour 10 caméras, mais il faut revoir la position de certaines caméras. Une autre société va être reçue, Lease protect, il faudra aussi se déplacer sur Rians pour voir le système qu'ils ont mis en place
G ROGIER informe qu'une demande de subvention peut être faite à hauteur de 20%
- 13- travaux divers : 180 000€
- 14- achats de terrains : 30 000€ : G ROGIER précise que c'est pour la station d'épuration de la Mourotte et pour l'emplacement des futurs conteneurs enterrés.



15 et 16- achats de matériels : 10 000€ pour la cantine et 20 000€ pour les services techniques
D VIDAL demande si dans les achats pour la cantine il est prévu la climatisation car d'après les agents, le matériel casse, notamment les congélateurs car il fait trop chaud
G ROGIER précise que cela sera dans le programme de réhabilitation de l'école, il faut l'avis d'un professionnel avant. Pour les services techniques, c'est pour l'achat d'une tondeuse, d'un véhicule goupil
G MARIGNANE demande s'il sera électrique
F PAYAN répond oui en précisant qu'il sera plus gros que l'actuel
17- construction d'un DAB : 40 000€, G ROGIER précise qu'il sera situé en face la mairie, que le matériel sera en location
F PIEULE- IKHLEF précise que l'emplacement est délicat car ce matériel se fait vandaliser
F PAYAN précise que peu importe l'endroit où il se trouve, ils se font arracher quand même, tout les distributeurs sont équipés de maculateur de billets et donc ils sont inutilisables.
E BOURASSEAU demande le coût de la location
G ROGIER informe environ 1 500€ par mois
G MARIGNANE demande pourquoi pas un distributeur à l'intérieur d'un local comme la mairie par exemple
F PAYAN précise que lorsque le local est fermé, cela ne sert à rien
D DUVAL demande pourquoi en location car les banques les enlèvent de plus en plus car ils ne sont plus rentables
F PAYAN précise qu'ici c'est un distributeur privé donc c'est différent
G ROGIER précise que c'est la Brink's qui s'occupe de la maintenance, et de l'approvisionnement
18- aménagement feu, trottoirs : 30 000€
19- achat du bar et de la licence : l'acquisition était prévu sur le programme de l'année dernière, il y aura un prêt pour financer cet achat
20- informatique : 76 000€, il est prévu d'investir dans du nouveau matériel, car l'actuel est désuet pour le serveur et plus sous garantie, et pour les postes informatiques, ils sont actuellement en location et cela coûte très chers
21- école tranche 1 :250 000€ le projet s'étend sur plusieurs années, là il s'agit de refaire le chauffage, les façades, les menuiseries, le préau
G ROGIER précise qu'il va aller voir le président du Département pour défendre la subvention 2021 et la faire attribuer sur ce projet de l'école, il y aura aussi la subvention de la région FRAT, les dossiers sont à déposés en juin
D VIDAL informe qu'il faudrait faire une étude pour l'accès handicapé, car il n'y a pas d'accès à la cour. Elle précise que l'inspection académique se focalise que sur l'aspect sécuritaire du problème, le principal est de pouvoir évacuer en cas de problème, mais, le problème n'est résolu qu'à moitié il n'y a qu'une salle adapté, et s'il y a 2 enfants handicapés, là il y a un problème, donc il faut le changer d'école
G MARIGNANE demande si on peut nous imposer d'accueillir un enfant handicapé
D VIDAL répond oui



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 10/04/2021 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>Départ de E BOURASSEAU à 12h13</p> <p>22- construction bâtiment technique : 300 000€ ce sera soit pour un agrandissement du bâtiment, soit une nouvelle construction</p> <p>Le montant global des dépenses réelles est de 2 180 990€, des emprunts à hauteur de 1 024 000€</p> <p>D VIDAL demande ce qu'il en est de la piscine</p> <p>G ROGIER explique que pour cette année, la piscine risque d'être encore fermée, et que les travaux seront plutôt sur le budget 2022. une étude peut être lancée cette année</p>															
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité des présents soit 16 car départ de E BOURASSEAU</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>															
Dossier n°7	Approbation du budget primitif 2021 pour l'eau et l'assainissement															
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021</p> <table border="1"><thead><tr><th></th><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr></thead><tbody><tr><td>FONCTIONNEMENT</td><td>143 681,00€</td><td>143 681,00€</td></tr><tr><td>INVESTISSEMENT</td><td>1 460 412,84€</td><td>1 336 934,31€</td></tr><tr><td><i>Restes à réaliser</i></td><td>80 557,47€</td><td>204 036,00€</td></tr><tr><td>Totaux</td><td>1 540 970,31€</td><td>1 540 970,31€</td></tr></tbody></table> <p>G ROGIER précise que les recettes ont été minimisées, notamment sur la participation financière de l'agence de l'eau pour la station d'épuration. Il est prévu 2 km de rénovation des réseaux.</p>		Dépenses	Recettes	FONCTIONNEMENT	143 681,00€	143 681,00€	INVESTISSEMENT	1 460 412,84€	1 336 934,31€	<i>Restes à réaliser</i>	80 557,47€	204 036,00€	Totaux	1 540 970,31€	1 540 970,31€
	Dépenses	Recettes														
FONCTIONNEMENT	143 681,00€	143 681,00€														
INVESTISSEMENT	1 460 412,84€	1 336 934,31€														
<i>Restes à réaliser</i>	80 557,47€	204 036,00€														
Totaux	1 540 970,31€	1 540 970,31€														
<i>Vote</i>	<p>Pour : à l'unanimité des présents soit 16 car départ de E BOURASSEAU</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention :</p>															

QUESTIONS DIVERSES

<i>Débat</i>	<p>- tarif eau et assainissement</p> <p>G ROGIER explique que pour équilibrer le budget de l'eau et assainissement, il y a déjà 2 prêts pour les réseaux, et qu'il avait fait un calcul pour 136 000m3 d'eau facturée, il fallait une augmentation de 26 centimes par m3, il va falloir songer à augmenter le tarif de l'eau. Aqualter baisse de 21 centimes la tranche 2 (entre 30 et 200 m3), peut-être que la commune pourrait récupérer ces 21</p>
--------------	---



<p>centimes. Il est proposé de trouver un calendrier pour la mise en place d'une nouvelle tarification</p> <ul style="list-style-type: none">- redevance des ordures ménagères <p>G ROGIER explique que la redevance des ordures ménagères va augmenter de 12 € cette année. Si on augmente la REOM, on ne donne pas la chance au tri, il y a un risque que les administrés ne trient plus.</p> <p>G MARIGNANE expose que ces réflexes sont ceux des personnes qui ne trient pas.</p> <p>F BUISSON explique que tous les camions vident au même endroit, que tout est remélangé</p> <p>G MARIGNANE explique que ce n'est pas le cas, qu'il faudrait aller visiter un site comme celui de véolia</p> <p>G ROGIER explique que le budget des OM est incompréhensible et qu'il ne comprend pas cette augmentation, il y a des recrutements, on paie la mauvaise gestion des anciens élus.</p> <p>D VIDAL répond qu'il ne peut pas être fait de bénéfices, les projets sont obscurs, il faudrait récupérer le tri chez les particuliers, c'est très difficile d'avoir une participation de tout le monde aujourd'hui.</p> <p>G MARIGNANE explique qu'aujourd'hui on trouve de tout dans les conteneurs, il n'y a pas de civisme.</p> <p>D VIDAL explique qu'il va y avoir des investissements au niveau des déchèteries, il va y avoir des regroupements</p> <p>G MARIGNANE explique que dans la redevance il y a aussi la part des investissements</p> <p>D VIDAL explique qu'on aurait dû donner la chance au tri, que les gens voient cela comme un acte politique local</p> <p>D DUVAL interroge sur le montant des impayés</p> <p>G ROGIER répond 300 000€</p> <p>JF CHARRAT expose que l'augmentation est décidée pour pallier la carence depuis des années des élus et des citoyens.</p> <p>G MARIGNANE demande quand seront remises les sirènes dans le village</p> <p>F PAYAN répond que Monsieur Barlatier a été relancé et que le dossier est en cours</p> <p>G MARIGNANE demande quand sera mise en place la plaque de départ du sentier du patrimoine qui devrait se situer au dessus du défibrillateur, cette plaque se situe au service technique</p> <p>G ROGIER répond qu'il n'était pas au courant,</p>

PV arrêté le 10 avril 2021 à 12H53

Gilles ROGIER

Le maire



Jean-Philippe BERSIA

Secrétaire de séance

